



## COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

### SEANCE DU 11 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le 11 Mars à 20h00 se sont réunis sous la présidence de Monsieur Henri HERRY, Président, les membres du Conseil Syndical dûment convoqués dans les formes légales.

Présents : M. Herry et M. Bruneteau (*Orry-la-Ville*), M. Dupont (*Pontarmé*), M. Lameyre (*Coye-la-Forêt*), M. Menerat (*Thiers-sur-Thève*)

Secrétaire de séance : M. Bruneteau

Faute de quorum lors de la séance précédente, celui-ci n'est plus obligatoire, la séance peut valablement commencer.

La séance est ouverte à 20h05 sous la présidence de M. Herry, Président.

#### I. Approbation du compte rendu de la séance du 19 février 2020

Aucune remarque n'est faite sur ce compte rendu.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Syndical.

#### II. Approbation du Budget Primitif 2020

Monsieur HERRY, présente à l'assemblée le projet du Budget Primitif 2020.

- Vu les collectivités Territoriales et notamment son article L-2312-L,
- Après lecture des propositions du président tant à la section d'exploitation qui s'équilibre à la somme de 943 527.00 € qu'à la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 108 000.00 €, pour un montant total de 1 051 527.00 €

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2020 présenté par le Président et vote les crédits qui y sont inscrits :

- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

### III. Approbation du Compte Administratif 2019

Le Président présente à l'assemblée les dépenses et les recettes des sections d'exploitation et d'investissement du compte administratif 2018.

Le Président ayant quitté la séance,

Le Conseil Syndical, sous la présidence de M. Bruneteau,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L-2131-31,

Vu le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal,

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2019.

### IV. Approbation du Compte de Gestion 2019

M. Herry, reprend la présidence, et rappelle qu'il s'agit ici d'approuver le compte de gestion présenté par le comptable. Ce compte de gestion 2019 est identique au compte administratif 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019.

## V. Affectation des résultats de l'exercice 2019

Vu les résultats 2019,

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		385 071,86 €
Opérations de l'exercice	466 908,32 €	500 715,95 €
Totaux	466 908,32 €	885 787,81 €
Résultat de clôture (=CA)		418 879,49 €

(1) déficit ou excédent cumulé 2018 moins 1068/2019

INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	28 113,08 €	- €	413 184,94 €
27 602,28 €	43 874,44 €	494 510,60 €	544 590,39 €
27 602,28 €	71 987,52 €	494 510,60 €	957 775,33 €
	44 385,24 €		463 264,73 €

Considérant l'état des restes à réaliser s'élevant à 30 500.00 €,

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

- 418 879.49 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté au BP 2020.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2019.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20h45.

Le Président  
 Henri HERRY


